

au marché. La fixation des prix à ceux de cette période a été au grand détriment de l'agriculteur, car on les a fixés à l'un des niveaux les plus bas de toute l'année.

Un autre point que je signale à l'attention du ministre du Revenu national est l'obligation, pour le cultivateur de percevoir l'impôt de ses employés. Ce matin même, j'ai reçu une lettre où un cultivateur du nord de ma circonscription se plaint amèrement du fait qu'un homme qu'il avait engagé à \$40 par mois l'an dernier refuse de travailler pour lui cette année, parce qu'il a retenu cet impôt sur son salaire de l'année précédente. J'ai rappelé jeudi dernier qu'un certain nombre de cultivateurs se sont fait enlever leurs garçons de ferme par d'autres cultivateurs parce qu'ils avaient prélevé de leurs salaires l'impôt sur le revenu ainsi que la taxe de défense nationale. Cela n'arrive pas partout, mais on peut dire que celui qui essaie de se conformer à la loi en souffre.

Je tiens encore une fois à faire remarquer que le revenu net du cultivateur n'est pas en réalité un revenu net. Par suite de la politique appliquée dans le passé par le Gouvernement, nous avons dû produire à perte. Cela nous a empêchés de payer nos dettes, mais nous avons persisté à exploiter ainsi nos fermes. Maintenant que nous réalisons quelques dollars de profit, nous sommes obligés de les faire servir au paiement de nos dettes, et l'on devrait jusqu'à un certain point déduire ces dépenses du chiffre de notre revenu, car en réalité ce revenu n'est pas net.

Tout le monde doit savoir comme moi que le cultivateur acquitte directement ou indirectement l'impôt sur le revenu et toutes les autres taxes de la plus grande partie de la population du pays. Ces impôts sont reportés sur le cultivateur dans les prix que celui-ci est appelé à payer, et c'est lui en somme qui acquitte toutes ces taxes. Partageant le désir qu'un honorable député a exprimé ici cet après-midi, je voudrais voir tous les cultivateurs en mesure de toucher des revenus impossibles; c'est alors que ni moi ni aucun de ceux qui ont parlé en faveur du cultivateur n'aurions à plaider leur cause à l'avenir. Toutefois, tant que les prix n'auront pas été fixés de façon à permettre au cultivateur de faire ses frais et de réaliser quelques bénéfices, nous devons continuer à plaider sa cause.

Je ne sais trop si je dois m'étendre davantage sur ce sujet. Je suis convaincu que le Gouvernement est parfaitement au courant de la situation des cultivateurs. Je suis aussi convaincu que le ministre de l'Agriculture et celui du Commerce font leur part pour essayer d'améliorer un peu le sort du cultivateur, mais les puissances qui se dressent devant leurs

efforts les empêchent d'atteindre cette fin. Les cultivateurs n'étant pas syndiqués comme le sont les ouvriers et les autres travailleurs, nous sommes forcés d'accepter simplement ce qu'on nous offre.

Je dirai, pour terminer, qu'il n'est avantageux pour aucun pays d'avoir une population composée uniquement de serfs et de maîtres.

Je prie les ministres intéressés d'examiner les problèmes que j'ai exposés.

M. LEADER: Monsieur le président, j'éprouve, comme tous les honorables députés, beaucoup d'hésitation à retarder l'adoption de ces résolutions budgétaires, mais comme il a été question de moi cet après-midi, je croirais manquer à mon devoir si je m'abstenais de faire quelques remarques au sujet des taxes qui atteignent les cultivateurs.

L'honorable député de Souris a eu la bienveillance de me citer en exemple pour démontrer la grave situation que crée au Canada la disparition de nos troupeaux de bestiaux de race pure. Il a passablement bien exposé mon cas. J'ai dû faire bien des sacrifices. Après m'être efforcé pendant vingt-cinq ans de constituer un troupeau de choix, j'ai été contraint, à cause de mon état physique et de l'enrôlement de mon fils dans l'armée, de vendre ce beau troupeau. Je n'accuse personne, et certainement aucun membre du Gouvernement ou de la Chambre d'y avoir été pour quelque chose. Les honorables députés pensent peut-être que le moment est propice pour se défaire d'un troupeau, étant donné le prix élevé du bœuf. Une telle considération entre jusqu'à un certain point en ligne de compte, mais ce qui est surtout regrettable c'est que le labeur de plusieurs années se trouve perdu pour le propriétaire d'un tel troupeau et que cela cause du détriment à l'agriculture et à la nation en général. L'honorable député de Souris était d'avis, je crois, que le produit de ces ventes de dispersion fût classé comme capital et non pas comme revenu. Je suis porté à être de son avis. Dans notre cas, nous avons pris des années à créer notre troupeau et consenti bien des sacrifices à cette fin; or, nous avons dû verser au Gouvernement, sous forme d'impôt sur le revenu, environ le tiers de ce que nous avons obtenu. Je ne critique pas la chose; en vertu des règlements, le montant que nous avons payé était exact, mais je tiens à signaler aux deux ministres qui sont ici ce soir que s'il était possible de considérer cet argent comme un capital et non pas comme un revenu, les éleveurs qui ont consacré tant d'années de leur vie à cette grande industrie, se trouveraient dédommagés du moins dans une faible mesure.